

Rougeole

La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire

| | |
|--|--|
| Agent pathogène | Paramyxovirus (virus de la rougeole) |
| Réservoir | Personne malade |
| Source de contamination | Sécrétions rhinopharyngées |
| Mode de contamination <i>P : de personne à personne</i> <i>E : à partir de l'environnement</i> | <i>P</i> : par contact direct avec les sécrétions respiratoires le plus souvent (transmission aérienne) <i>E</i> : par contact indirect parfois avec un objet venant d'être souillé par des sécrétions rhino-pharyngées |
| Période d'incubation | 7 à 18 jours (8 à 12 jours en moyenne) |
| Contagiosité | Très forte |
| Durée de la contagiosité | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 jours avant l'éruption ▪ 5 jours après le début de l'éruption |
| Population particulièrement exposée | Population née après 1980 non ou incomplètement vaccinée avec une seule dose - en particulier nourrissons n'ayant pas atteint l'âge de la vaccination |
| Populations présentant un risque de gravité | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nourrissons âgés de moins de 1 an ▪ Personnes immunodéprimées ▪ Femmes enceintes ▪ Adolescents et adultes non protégés |
| <p>Mesures à prendre dans la collectivité</p> <p>Insister sur la nécessité de faire vacciner les personnes de la collectivité éligibles à la vaccination</p> <p>Affichage et information des familles et du personnel</p> | |
| Eviction/isolement | Oui Durée : 5 jours, à partir du début de l'éruption |
| Mesures d'hygiène | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application stricte des mesures d'hygiène ▪ Application stricte des mesures d'hygiène des mains ▪ Nettoyage des jouets |
| Mesures préventives complémentaires | <p>Informer le personnel et les parents de l'existence de cas dans la collectivité.</p> <p>Recommander la vaccination :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ par un vaccin trivalent dans les 72 h après le contage aux sujets contacts non protégés ▪ par un vaccin monovalent contre la rougeole entre les âges de 6 et 9 mois. ▪ la vaccination reste recommandée si le délai de 72h est dépassé |

| | |
|--|--|
| | <p>Indication d'administration d'immunoglobines par voie intra-veineuse (IV) à l'hôpital dans les 6 jours suivant le contage pour les sujets à risque (cf. supra)</p> <p>La vaccination trivalente contre la rougeole, les oreillons et la rubéole est recommandée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ chez tous les nourrissons à 12 mois avec deuxième dose entre 13 et 24 mois, ▪ dès l'âge de 9 mois pour les enfants accueillis en collectivité avec deuxième dose entre 12 et 15 mois. <p>Vaccination à deux doses recommandée pour toutes les personnes nées depuis 1980.</p> <p>Vaccination recommandée pour les professionnels de la santé et de la petite enfance nés avant 1980 (cf. Calendrier vaccinal en vigueur)</p> |
| <p>Références / Bibliographie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Calendrier vaccinal en vigueur ▪ Avis du Haut Conseil de la santé publique relatif à la problématique de la rougeole chez la femme enceinte. 23 mai 2011) Disponible sur http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspa20110523_rougeolefemmeenceinte.pdf (consulté le 26/07/2012). ▪ Avis du HCSP relatif à l'actualisation des recommandations vaccinales contre la rougeole pour les adultes (11 février 2011) Disponible sur http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspa20110211_rougeoleadultes.pdf (consulté le 26/07/2012). ▪ Circulaire du 4 novembre 2009 relative à la transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire en cas de rougeole et la mise en œuvre de mesures préventives autour d'un cas ou de cas groupés Disponible sur http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/09_334t0pdf.pdf (consulté le 26/07/2012). ▪ Avis du Haut Conseil de la santé publique relatif à la vaccination autour d'un ou plusieurs cas de rougeole. 26 juin 2009 Disponible sur http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspa20090626_rougeole.pdf (consulté le 26/07/2012). ▪ Avis du Haut Conseil de la santé publique relatif au délai entre l'administration d'immunoglobulines après contact avec un cas de rougeole et le vaccin ROR. 16 avril 2012 Disponible sur http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspa20120416_delairougror.pdf (consulté le 26/07/2012). ▪ INPES. Mobilisation contre la rougeole. Equilibre, septembre 2011, N°74 Disponible sur http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/equilibre/numeros/74/rougeole_colleges_lycees.asp (consulté le 26/07/2012). <p>Maladie à déclaration obligatoire. JO du 27 août 2011. Arrêté du 22 août 2011 relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses. Fiche de notification disponible sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12554.do</p> | |